

Arrêté de nomination du Jury du « Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales »

Troisième Année

Année Universitaire 2020-2021

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des Etudes en vue du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer les diplômes nationaux en date du 25 mai 2018

Vu la circulaire 2000-33 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Par arrêté du Président d'Université Côte d'Azur,

Est désigné Président du Jury du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales, troisième année :

Professeur Nicolas CHEVALIER

Sont désignés Membres du Jury du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales, troisième année :

GENETIQUE MEDICALE	Professeur PAQUIS V
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES MEDICAMENTS	Professeur DRICI
APPAREIL LOCOMOTEUR	Professeur ROUX
REVETEMENT CUTANE	Professeur MONTAUDIE
SYSTEME NEUROSENSORIEL – PSYCHIATRIE	Professeur THOMAS
IMMUNOPATHOLOGIE et IMMUNOINTERVENTION	Professeur SEITZ-POLSKI
TISSU SANGUIN	Docteur LOSCHI
HORMONOLOGIE REPRODUCTION	Professeur N. CHEVALIER
BIOMEDECINE QUANTITATIVE (BIOSTATISTIQUES)	Professeur STACCINI

UE NUTRITION

Professeur SCHNEIDER

AGENTS INFECTIEUX, HYGIENE

Professeur GIORDANENGO

UE SERVICE SANITAIRE

Docteur LASSALLE

ANGLAIS

Mme LANDI

STAGES HOSPITALIERS

Professeur ANTY

UE Parcours Recherche

UE 1 : Anatomie, Imagerie et Morphogénèse

Professeur BRONSARD

UE 2 : Biologie moléculaire et régulation
de la communication cellulaire

Docteur HINAULT

UE 4 : Cytogénétique Oncologie

Professeur PEDEUTOUR

UE 6 : Immunologie

Docteur BERNARD

UE 8 : Biopathologie et Biotechnologies

Professeur ILIÉ

UE 10 : Physiologie et Biologie des Systèmes Intégrés

Professeur FAVRE

UE 11 : Anthropologie, Ethnologie et Sociologie de la santé

Professeur QUATREHOMME

UE 14 : Agents infectieux, environnement, santé

Docteur POMARES

UE 15 : Etude des microbiotes et dysbiose :
impact en pathologie humaine

DR LOTTE

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage

Article 3 : ***Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise***

Fait à Nice, le 2/4/2020

Pour le Président et par Délégation,

Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr. Patrick Baqué

